

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 18 novembre 2024

Délibération n° 2024_130
DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugenie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances-commande publique et numérique, rappelle à l'Assemblée que considérant l'état des réalisations du budget de l'exercice 2024, il est proposé d'apporter aux prévisions budgétaires les modifications suivantes :

Equilibre du budget : Décision modificative N°1 2024

Investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal ME1
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	255,00
	Dépenses d'ordre		255,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	7 000,00
	204	Subventions d'équipement versées	67 000,00
	018	RSA	0,00
	21	Immobilisations corporelles	201 500,00
	23	Immobilisations en cours	694 000,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	45814	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (DEP)	0,00
	Dépenses réelles		969 500,00
Total Dépenses d'investissement			969 755,00
Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	0,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	-69 745,00
	Recettes d'ordre		80 255,00
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	143 000,00
	13	Subventions d'investissement	465 000,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	249 000,00
	45824	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (REC)	32 500,00
Recettes réelles		889 500,00	
Total Recettes d'investissement			969 755,00

Fonctionnement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget Principal ME1
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	-69 745,00
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
	Dépenses d'ordre		80 255,00
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	975 623,00
	017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
	66	Charges financières	120 037,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	011	Charges à caractère général	-167 270,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00
	014	Atténuations de produits	53 680,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
Dépenses réelles		1 382 070,00	
Total Dépenses de fonctionnement			1 462 325,00
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	255,00
	Recettes d'ordre		255,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	137 222,00
	73	Impôts et taxes	110 000,00
	731	Fiscalité locale	230 400,00
	74	Dotations et participations	337 597,00
	75	Autres produits de gestion courante	14 418,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	632 433,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	013	Atténuations de charges	0,00
Recettes réelles		1 462 070,00	
Total Recettes de fonctionnement			1 462 325,00

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2311-1 à L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2021-105 du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 décidant l'adoption du

référentiel M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget annexe restaurant d'entreprise,

Vu la délibération n° 2023-163 du 18 décembre 2023 décidant l'adoption du Budget Primitif 2024,

Vu la délibération n° 2024-061 du 17 juin 2024 décidant l'adoption du budget supplémentaire 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de procéder à l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées ;

ARTICLE 2 : d'adopter les révisions, les ouvertures et les clôtures des autorisations de programme – crédits de paiement au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération selon les montants inscrits en annexe 1 de la présente délibération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 41 voix pour et 7 voix contre : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL, Monsieur Jean-Marie ACHIARY

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 18 novembre 2024



Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.